Assemblée générale

Jeudi 6 juin 2019

Tous les adhérents et sympathisants de Solidaires Finances Publiques sont amicalement conviés à participer à cette assemblée, qui se tiendra en présence de **François-Xavier Ferrucci**, secrétaire général, ainsi que de nos conseillers syndicaux régionaux.

C'est une année riche en événements et rebondissements qui s'est écoulée depuis notre dernière AG. Le rapport CAP22 dévoilé par Solidaires Finances Publiques, les élections professionnelles, une nouvelle vague de suppressions d'emplois, la naissance d'un mouvement inédit, les « Gilets jaunes », qui interroge le syndicalisme et la société, le plan « bâtir un nouveau réseau » ou « géographie revisitée », la mise en œuvre du Prélèvement A la Source, et nos luttes, nos actions…

Chaque assemblée générale est un temps d'échanges, de débats autour de notre activité (Comité Technique Local, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, Commission Administrative Paritaire Locale, Comité Départemental d'Action Sociale…), de nos missions et autres sujets qui nous sont communs.

Ce temps du bilan est, cette année, particulièrement bienvenu. Il est essentiel pour nous, comme pour vous, que nous puissions dialoguer tous ensemble, afin de porter votre parole, vos préoccupations et vos revendications face à l'administration.

Nous vous y attendons, venez nombreux !

Programme et ordre du jour

- 9h : Accueil des participants avec petit-déjeuner
- 9h30 : Début de l'Assemblée Générale
  - Rapport de trésorerie de la section
  - Rapport d'activité de la section
  - Activité nationale
  - Élection du bureau de section
- 13h : Apéritif offert par la section
- 13h30 : Repas servi sur place (vin et café compris)

Le lieu

Restaurant - Le Bouchon Gaillacois
Zone Artisanale Les Xansos
81600 Brens

Tel : 05.63.42.75.40
https://www.lebouchongaillacois.fr/

Autorisation d'absence

L'assemblée générale annuelle d'une section syndicale émanant d'une organisation syndicale nationale ou régionale est la seule réunion locale statutaire prévoyant la présence de tous les adhérents, afin qu'ils se prononcent sur l'activité et l'orientation de la section syndicale. Les participants bénéficient, à titre exceptionnel, d'une autorisation collective d'absence d'une journée par an au maximum. Pour pourvoir y participer, chaque agent doit préalablement déposer une demande d'autorisation d'absence à son chef de service. L'agent transmet sa demande d'autorisation d'absence à son chef de service via l'application SIRHIUS (motif « Assemblée Générale Syndicale »).

Inscription au repas

(à retourner avant le mercredi 22 mai 2019)

NOM : PRENOM :
RESIDENCE : SERVICE :
PARTICIPERA AU REPAS QUI SUIVRA L'AG ANNUELLE

Une participation financière est demandée à hauteur de 15 € par personne, par chèque à établir à l'ordre de Solidaires Finances Publiques Tarn et à renvoyer aux trésoriers : Ludovic GRAS (CFiP d'Albi/PRS) ou Cécile BANTEIGNY (CFiP de Castres/SPFE).